



prime de fin d'annee convention collective détaillants confiserie

Par **annacko**, le **27/11/2011** à **10:50**

bonjour je travaille dans une entreprise dont la convention colletive est detaillants confiserie patisserie chocolaterie. j'aimerais savoir si j'ai droit a la prime de fin d'annee car mon employeur me dit que c'est pas obligatoire et quel est son montant. je vous remercie de bien vouloir me renseigner des que possible cordialement

Par **P.M.**, le **27/11/2011** à **12:44**

Bonjour,
Personnellement, sauf erreur de ma part, je n'ai pas trouvé une telle obligation à la [Convention collective nationale des détaillants et détaillants-fabricants de la confiserie, chocolaterie, biscuiterie](#) si les minima salariaux prévus son respectés...